



Février 2025

## Grâce à la CFE-CGC, un Premier Pas Décisif pour l'Égalité et la Qualité de Vie au Travail

La CFE-CGC a signé l'accord sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

Cet accord n'ayant pas obtenu la signature de la majorité des syndicats représentatifs, un plan d'action va être mis en place par la direction, reprenant un certain nombre de nos revendications.

### Un premier pas vers de futures avancées sociales !

Nous sommes conscients que cet accord était perfectible, laissant plusieurs points à améliorer. Toutefois, les avancées sociales significatives que nous avons obtenues au cours de ces négociations constituaient pour nous un premier pas important, d'où notre décision de signer. C'est cette signature, ainsi que notre engagement constant durant ces négociations, qui ont permis qu'un certain nombre de mesures importantes que nous avons négociées soient intégrées au plan d'action mis en place par la direction.

### Des mesures concrètes pour améliorer la vie au travail

#### Faciliter le retour au travail après un congé maternité :

- Une aide à l'allaitement a été mise en place pour soutenir les jeunes mères dans leur reprise professionnelle.

#### Soutien aux femmes atteintes de pathologies graves liées au cycle menstruel :

- Un droit à 5 jours de télétravail par mois a été accordé, sur présentation d'un certificat médical attestant de la pathologie.

#### Promouvoir l'inclusion des travailleurs handicapés :

- Améliorer les conditions de travail en adaptant les postes, selon les préconisations de la médecine du travail.
- Désigner un référent handicap pour accompagner ces démarches.
- Ajouter un jour supplémentaire par semaine de télétravail pour les salariés RQTH.
- Attribuer des chèques emploi service universel (CESU) : 500 € pour les travailleurs handicapés et 200 € pour ceux ayant un enfant handicapé, à partir du 1er janvier 2025.

La CFE-CGC reste pleinement engagée aux côtés des salariés pour défendre leurs droits. Nous continuons à nous battre pour améliorer leurs conditions de travail et garantir des avancées concrètes, notamment en matière d'égalité professionnelle, de qualité de vie au travail et d'inclusion des travailleurs handicapés.

**PAULINE PÉLERBE-MESNIL - SANDRINE GONZALEZ**  
[P.PELERBEMESNIL.IRP@GMAIL.COM](mailto:P.PELERBEMESNIL.IRP@GMAIL.COM) -  
[S.GONZALEZ.IRP@GMAIL.COM](mailto:S.GONZALEZ.IRP@GMAIL.COM)

